



## LE CADRE

Le décret n°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré stipule, dans son article 3, que les 108 heures annuelles sont réparties de la manière suivante :

- 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires,
- 48 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS,
- 6 heures de participation aux conseils d'école,
- 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue (formation en présentiel et formation en Foad).

La présence aux animations pédagogiques est obligatoire dans leur totalité.

Si un enseignant n'est pas présent à une animation, il devra, de sa propre initiative, régulariser son absence.

## NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION – PUBLIC CIBLÉ : « CONSTELLATION »

Un nouveau dispositif de formation en français et en mathématiques nommé « **constellation** » va être mis en place à la rentrée prochaine. Il remplace les 18 heures d'animations pédagogiques et consiste en un travail spécifique mené par un petit groupe d'enseignants (environ 8), accompagné d'un formateur.

Pour chaque constellation, seront prévus :

- des observations croisées (grâce à des TMBD)
- 18 heures de formation en dehors de la classe : 1h30 pour déterminer la thématique (pause méridienne), 8h consacrées à des échanges, des recherches, des conceptions (modalités à définir avec chaque constellation), 3h pour organiser les observations croisées (mercredi matin ou après-midi), 2h d'analyse des observations croisées (après la classe), 2h30 de bilan à rédiger par l'équipe
- des visites en classes par les formateurs.

Cette année, 6 constellations seront organisées dans la circonscription et concerneront **les enseignants ayant des élèves de GS et/ou de CP** de 18 écoles. Les écoles faisant partie de ce nouveau dispositif ont été informées.

**Lors des inscriptions aux animations pédagogiques, il sera demandé aux personnes concernées d'être vigilantes et de choisir « constellation n° ... ».**

En septembre, une réunion par constellation sera organisée sur le temps de la pause méridienne pour choisir la thématique de travail dans le domaine d'enseignement fixé.

Pour cela, nous vous demandons d'en avoir déjà discuté entre vous au préalable en vous basant notamment sur les résultats aux évaluations nationales CP et CE1, sur vos observations etc., le but étant de cibler une thématique permettant de répondre à des besoins identifiés chez les élèves.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2020-2021

Le plan de formation se trouve en **Annexe**.

Les inscriptions au(x) parcours de formation se feront par le biais d'un **questionnaire en ligne** dont le lien est le suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe1oeczvHtp8a\\_VyfPOW2-OPqTY0\\_b4PhHa\\_1lvYij7lftGZQ/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe1oeczvHtp8a_VyfPOW2-OPqTY0_b4PhHa_1lvYij7lftGZQ/viewform?usp=sf_link)

Ce questionnaire sera à compléter durant la période **du 27 août 2020 au 02 septembre 2020** (7 heures).

### Remarques :

Il est vivement conseillé de se munir du plan de formation pour remplir le questionnaire.

Le questionnaire est à remplir par tous les directeurs et par la majorité des enseignants de la circonscription (sauf coordonnateurs Ulis école, membres du Rased, pour qui l'inscription est facultative mais vaut engagement). Cette année encore, les EFS doivent remplir le questionnaire.

Lors de l'inscription, pour le parcours « au choix » cycle 1, les enseignants doivent obligatoirement effectuer trois choix DIFFERENTS (ce qui permettra d'avoir une variable d'ajustement pour certains parcours qui auront un nombre de places limité).

À l'issue des inscriptions, un **tableau récapitulatif** sera envoyé aux écoles avec, en rouge, les parcours de formation auxquels chacun devra participer en fonction de sa quotité de travail.

Quelques fiches de liaison seront envoyées pour les animations pédagogiques qui nécessiteront une organisation en plusieurs groupes ou pour celles qui comprendront une partie en Foad.

Un **calendrier** <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1HOL4CJQeOhkO7FVKgUY7-oAeWWOq2MVBAY-649oo8C8/edit?usp=sharing>

Il sera mis à jour régulièrement.

Ce fonctionnement permet à chacun d'être informé au plus tôt des dates et de pouvoir s'organiser au mieux.